COMMISSION DES CHAMPIONNATS
COUPES SENIORS ET DELEGATIONS

PROCÈS-VERBAL N°7

Réunion du 29/01/2024

Président : DJEDOU Djamel
Présents : FOUYAT Camille, Éric THIVOLLE, Bernard DELORME, Pascal BRUYAT, POMMIER Michel.

Pour joindre la commission merci d'utiliser l'adresse mail du District, voir ci-dessous :
competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DE TOUS LES CLUBS

COUPE DE FRANCE :

Merci de consulter les calendriers de vos catégories afin de pouvoir faire les modifications sur Footclub dans le temps impartis. Les demandes de semaine en semaine peuvent être refusées par la commission.

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres ! L'envoi des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jourde la rencontre.
- **Les Clubs doivent être en possession d'une tablette avec une version compatible pour l'application FMI.**

Une personne de permanence est disponible sur le site du district tous les week-ends.
En cas de problème (intempérie, forfait, problème FMI etc.) vous devez obligatoirement la contacter.

Lorsqu'un match est reporté il sera automatiquement reprogrammé à la première date disponible sur le calendrier. Les clubs doivent anticiper à l'avance cette reprogrammation.

Avis important pour les clubs désirant faire une demande d'inversion de rencontre :

Lorsqu'un club souhaite inverser une rencontre car les installations ne sont pas disponibles pour quelconques raisons que ce soit, seul le club demandeur doit faire la demande sur Footclub. En effet, si les deux clubs font la demande cela crée un dysfonctionnement au niveau de l'application.

Vous trouverez en bas de ce PV le tableau des montées et des descentes pour la saison 2022/2023

Pour donner suite au vote de l'Assemblée Générale du District Drôme-Ardèche de Football du mercredi Septembre 2022 à Valence, les nouveaux horaires des compétitions et les modalités de demandes de modifications de dates et ou d'horaires s'appliquent avec effet immédiat.

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
Séniors G Lever de rideau	Dimanche 13h00	Dimanche entre 12h et 14h
Séniors G	Dimanche 15h00	Dimanche entre 14h et 15h30
Séniors F ou G	Samedi 20h00 (1)	Voir règlement

(1) : Un club peut, dès la parution de la composition de sa poule solliciter la commission des compétitions à programmer toutes ou parties de ses rencontres de la saison à domicile à jouer à 20h00.

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.
Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.
Horaire Négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.
Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.
Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.
En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

- <u>Responsable FMI :</u> Éric THIVOLLE

Pour les clubs en entente, il faut bien vérifier que les informations concernant les deux clubs sont paramétréessur la FMI.

Merci à tous les clubs de vérifier les paramètres sur Footclub par rapport aux désignations des éducateurs de chaque catégorie pour que chacun puisse avoir accès à la FMI le jour du match.

PROCEDURE CI-DESSOUS

Chapitre I : Correspondant Footclubs

I.1. Création ou modification d'un compte

Le correspondant Footclubs est le responsable des utilisateurs de son club sur cette application.
Il doit s'assurer qu'un compte Footclubs existe pour chaque personne habilitée à utiliser l'application Feuille de match Informatisée.

Ouvrir Footclubs, à partir du menu Organisation, cliquer sur « **Utilisateurs Footclubs** »

Si la personne n'a pas de compte :

1) Créer un compte à l'aide du bouton Créer un nouvel utilisateur

2) Une fois le compte créé, cliquer sur son nom.
Puis cocher la case **« Gestion feuille de match informatisée ».**

NOTE : Pour les personnes accédant déjà à Footclubs par leurs fonctions au club, les autres droits déjà cochés sont à conserver et restent valables.

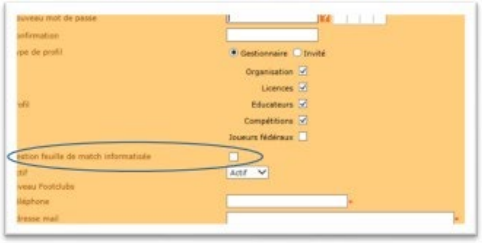

3) Choisir les équipes pour lesquelles la personne aura la gestion des feuilles de matchs.
4) Il ne faut pas oublier de Valider

Remarque :
Le rôle du correspondant Footclubs du club est primordial dans le fonctionnement de cette application

- Responsable D1 et D2 : BRUYAT Pascal

- Responsable D4 et D5 : Bernard DELORME

➔ **Pour la constitution des poules accession, il a été fait comme suit :**

- 2 premiers de poules, 2 seconds de poule et deux 3ème de poule.

Ceci afin de mettre une équité sur l'ensemble des poules

Pour la D5 Challenge les poules seront constituées plutôt géographiquement, en tenant compte des équipes qui repartent et de celles qui viennent de se rajouter. Certaines poules risquent de ne pas être complètes aux vues des engagements.

- Responsable délégation: Éric THIVOLLE

INFORMATION FMI :

L'utilisation de la FMI est obligatoire pour les rencontres.
L'envoie des résultats doit se faire avant le lundi midi au plus tard.

- Tout manquement fera l'objet d'une amende.
- Ne pas oublier de transmettre les identifiants de connexion aux bénévoles présents le jour de larencontre.

Il a été constaté des erreurs de score répétés dans divers championnats, la commission vous rappelle qu'il est de votre devoir de vérifier les données avant validation par signature.

Vous avez la possibilité de faire une demande de délégué à vos frais.
Cette demande doit être faite via l'adresse mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr
➔ avec la boite officielle de votre club, 15 jours avant la date de la rencontre (sauf cas exceptionnel).

Le club demandeur se verra facturer les frais de délégation

COUPE RENE GIRAUD ET XAVIER BOUVIER :

Les 8ème de finale de la Coupe René GIRAUD et Xavier BOUVIER sont disponibles sur le site du District.
Un tirage intégral a été effectué par B. DELORME et DJEDOU Djamel.

- Responsable vétérans : FOUYAT Camille

Vous pouvez joindre FOUYAT Camille au 06.48.75.81.43 (merci de laisser un message vocal) ou par mail competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Je vous rappelle que je vous accorde **UN joker** par équipe pour le déplacement d'un match sans raison particulière autre qu'un arrêté municipal au cours de la première phase. Ensuite ce sera un forfait pour l'équipe qui ne pouvait pas jouer.
La date de report est automatiquement la première date disponible.

Merci de me prévenir le vendredi avant 15h si vous souhaitez reporter un match ou si vous avez un problème avec la rencontre du jour. Il est évidement obligatoire de prévenir vos adversaires si vous ne venez pas à la rencontre.

Les responsables vétérans doivent s'assurer qu'ils ont bien accès à la FMI auprès du correspondant Footclub. Pour avoir des licences valides le vendredi, ces dernières doivent être validées maximum le dimanche avant minuit.

- Responsable Foot diversifié: Michel POMMIER – 06 82 50 24 93 - mipommier@wanadoo.fr

Le Calendrier saison 2023/2024 est en ligne sur le site du District.

Pour tout renseignement concernant la compétition vous pouvez contacter votre responsable aux coordonnées ci-dessus.